

réseau spécial



volume 39 | numéro 6 | 16 avril 2020

CHOIX ET REPORT DE VACANCES

Conseurs, confrères,

Malgré la pandémie de COVID-19 qui frappe le monde de plein fouet, la période estivale est à nos portes. Comme vous, nous sommes dans l'incertitude en ce qui concerne nos soldes de vacances actuels, ainsi que pour nos vacances 2020-21. Devant cette situation, la coordination des cinq (5) sections locales du SCFP a amorcé des démarches avec Hydro-Québec dans le but d'assouplir certaines modalités relatives au choix et au report de vacances et de congés. Nous sommes à finaliser une entente sur ces enjeux et malgré le fait que nous sommes toujours en discussion pour régler quelques détails spécifiques, nous tenions quand même à vous informer de ce qui est déjà convenu:

LES SYNDICATS ET HQ SE SONT ENTENDUS SUR DEUX (2) POINTS:

1. LE REPORT DE LA DATE BUTOIR POUR LE CHOIX DE VACANCES 2020-21 AU 31 MAI 2020, AU LIEU DU 30 AVRIL;
2. LE SOLDE DE VACANCES (SAUF LES VACANCES PRÉRETRAITE) NON UTILISÉ AU 30 AVRIL 2020 POURRA ÊTRE AUTOMATIQUEMENT REPORTÉE APRÈS LE 1^{ER} MAI SANS AVOIR À EN FAIRE LA DEMANDE À VOTRE GESTIONNAIRE, TEL QUE NORMALEMENT PRÉVU AUX CONVENTIONS COLLECTIVES.

Par ailleurs, nous demeurons dans l'attente du retour d'HQ en ce qui concerne la possibilité de reporter également d'autres congés cédulables au 30 avril (par exemple les congés périodiques ou congés de cédulés), la possibilité de se faire payer en partie ou en totalité le solde de vacances, la possibilité de reporter aussi les vacances préretraite, etc.

Nous vous reviendrons sur ces sujets aussitôt que les détails seront connus.

Solidairement,

Vos représentants du SCFP



/mc/sepb-574